



DÉCISION

N° : 2025-159

Exécutoire le : 07 JUL. 2025

Publiée / Notifiée le : 07 JUL. 2025

Visée le : 03 JUL. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Système d'acquisition dynamique relatif à la fourniture de véhicules

Catégorie n°2 : Véhicules utilitaires légers neufs et/ou d'occasion

Marché spécifique n°7

Fourniture 2 véhicules utilitaires neufs et/ou d'occasion, type fourgonnettes,

Relance suite à déclaration sans suite.

Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité d'acquérir 2 véhicules utilitaires neufs et/ou d'occasion, type fourgonnettes,
Considérant la publicité lancée le 27 mai 2025 sur le profil acheteur,
Considérant l'analyse des offres,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 ATTRIBUTION

De signer le marché spécifique n°7 de la catégorie 2 avec l'entreprise Keos Grand Lac By Autosphère domiciliée 125 Chemin des Glières, 73 230 St Alban Leysse pour un montant de 36 732,86 € HT.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise Keos Grand Lac By Autosphère

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 27/06/2025 09:29:37



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-159 : Système d'acquisition dynamique relatif à la fourniture de véhicules Catégorie n.2 : Véhicules utilitaires légers neufs et/ou d'occasion - Marché spécifique n.7 - Fourniture 2 véhicules utilitaires neufs et/ou d'occasion, type fourgonnettes - Relance suite à déclaration sans suite.- Attribution

Date de transmission de l'acte : 03/07/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2025

Numéro de l'acte : Dec1060 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250627-Dec1060-AR

Date de décision : 27/06/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)